

GROUPEMENT

COMRAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

P.V. N° 150/13/03 / 19. 81

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE

GADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

81306675

26-2-81

OBJET DE LA PROCÉDURE

- Observation d'un objet volant non identifié.
(O.V.N.I.).

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Synthèse.
2	- Audition D Y (Témoins)

COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE à MEIZ

25 MARS 1981

N° / 3 (B)

DESTINATION :

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A
- Mr. le Préfet de l'Yonne à.....
- Mr. le Général Gouverneur Cdt le 1er C.A. et la
Géné R.F. à.....
- Général, Commandant la F.A.T.A.C. 1ère Région
Aérienne à.....
- (+ Copie) à Mr. le Directeur de la Gendarmerie et de
la Justice Militaire (Direction de l'Arme)
- Mr. le Procureur de la République à.....

VU ET TRANSMIS PAR:
le Général, Commandant
Régional de la Gendarm
rie de la
DATE, SIGNATURE
à , le

de Groupement.

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt LE

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE O. XXXXXXXX	
UNITÉ	
CODE UNITÉ	PROCÈS-VERBAL N° / 197
04004	150/13/03/1981

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	01

DE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Observation d'Engin volant non identifié (O.V.N.I.).

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **M.D.L. Chef D** , GPJ
Gendarme Cl , APJ

VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR **12.03.1981 à 11 heures**, nous sommes avisés téléphoniquement par la brigade de Gendarmerie (B.T.) de de ce que Monsieur D agriculteur, demeurant à commune de notre Circonscription aurait vu l'O.V.N.I. le **26.02.1981** (relation avec affaire ayant paru sur le journal le **27.02.1981** - de la B.T. de en date du 5.03.1981).

--- A la suite de ces renseignements, le **13 Mars 1981 à 16 heures 45'**, nous nous rendons à où nous procédons à l'audition de Monsieur D qui nous relate les circonstances dans lesquelles il a vu pendant de courts instants l'engin en question. (Pièce n° 2).

--- Mentionnons que malgré toutes nos recherches effectuées sur notre Circonscription et notamment à nous n'avons pu découvrir aucun autre témoin oculaire de ces faits.

--- Un message radio a été adressé aux Autorités habituelles sous le N° **99/2**.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/> (Voir B.E.).	LE 16.03.1981.	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/> ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE	SIGNATURE ET CACHET

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

D

Y

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 150 / 19 81

PERSONNE ENTENDUE Mr. D Y (témoin).

RÉFÉRENCES

- Observation d'engin non identifié (O.V.N.I.).

CE JOUR 13.03.1981
NOUS SOUSSIGNÉ(S), MDL Chef DI D UPJ
Gendarme C A APJ

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 13.03.1981 à 16 heures 45', entendons à son domicile :

IDENTITE : D Y, né à , fils de J et de P , agriculteur, demeurant à

DECLARATION :

Le Jeudi 26 Février 1981 vers 18 heures 30' je me trouvais à proximité de nos bâtiments d'exploitation dehors lorsque j'ai vu dans le ciel un engin bizarre de forme ronde et sombre suivi d'une grande traînée rougeâtre. L'ensemble se déplaçait à une altitude de 100 mètres environ au-dessous des bois d'Ouest vers le Nord-Ouest c'est à dire venant de la direction de et se dirigeant vers près de

Je ne suis pas en mesure d'estimer la distance qui me séparait de ce mystérieux objet que je n'ai pu observer que quelques secondes par le fait av ant qu'il disparaisse totalement bien que le ciel soit parfaitement clair ce jour là. La traînée rougeâtre était longue de plusieurs mètres et en fonction de la distance je ne peux vous donner les dimensions approximatives de la boule sombre se trouvant à l'avant.

Je n'ai pas cru devoir vous aviser de ces faits et ce n'est que par la suite que j'ai fait un rapprochement avec l'engin qui aurait été vu à et à le même jour et à la même heure. Je précise que cet objet se déplaçait très très vite. C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

C'est par mon journal que j'ai eu connaissance des faits à et à et que je ne suis trouvé à en discuter les jours suivants.

A le 13.03.1981 à 17 heures,

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)